

Projet Gare Niort-Atlantique

**Bilan de concertation
8 novembre 2021 au 21 janvier 2022**





© Darri



ennes



© Darri

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE PROJET PRESENTE A LA CONCERTATION	4
PARTIE 1 : DEROULEMENT ET MODALITES DE CONCERTATION	6
PREAMBULE	6
1 – ANNONCER LA CONCERTATION ET INFORMER SUR LE PROJET	6
1.1 – LA PRESSE	6
1.2 – LE DOCUMENT D'INFORMATION	7
1.3 – LES PANNEAUX D'EXPOSITION	7
1.4 – LA CREATION D'UNE WEB PAGE SPECIFIQUE	8
2 – PARTICIPER A LA CONCERTATION	9
3 – CONTRIBUER A LA CONCERTATION	10
PARTIE 2 : LA SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES	11
1 – L'OPPORTUNITE DU PROJET	12
2 – COMMERCE / SERVICES	13
3 – STATIONNEMENTS / CIRCULATION	14
3.1 – STATIONNEMENTS	14
3.2 – CIRCULATION	15
4 – ACCESSIBILITE	17
5 – LIAISONS DOUCES / MOBILITE	17
5.1 – LA PLACE DU PIETON ET DU VELO	17
5.2 – LE STATIONNEMENT VELO	18
5.3 – LE RESEAU BUS	19
6 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS / ENVIRONNEMENT	19
7 – NUISANCES	19
8 – AMBIANCE URBAINES / ARCHITECTURALES	20
9 – DIVERS	21
PARTIE 3 : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	22

INTRODUCTION

Le présent bilan a pour objectif de présenter les résultats de la concertation menée par Niort Agglo du 8 novembre 2021 au 21 janvier 2022.

LE PROJET PRÉSENTE À LA CONCERTATION

Le projet « *Gare Niort Atlantique* » traduit l'ambition de Niort Agglo dans le cadre du développement économique, touristique et durable du territoire. En effet, la création d'un pôle d'échange multimodal moderne et adapté aux usagers et aux acteurs doit permettre de fournir une offre de mobilité accessible et variée pour irriguer l'ensemble du Niortais. Face aux enjeux environnementaux et aux changements de comportements, notamment en matière de déplacement, la gare TGV de Niort, implantée au cœur de la ville et de l'agglomération est appelée à jouer un rôle déterminant. Les aménagements actuels ne permettent pas de répondre aux attentes des usagers et aux pratiques nouvelles de la ville : omniprésence de la voiture individuelle, manque de lisibilité des espaces publics et des continuités des mobilités douces, trottoirs étroits etc... Le quartier de la gare demeure un espace purement fonctionnel, délaissé à l'Est et déconnecté du centre historique comme des quartiers résidentiels alentour (Goise, Champommier, Champclairot).

La restructuration des espaces, avec une part du végétal en continuité de la place de la Brèche et jusqu'au quartier du pôle Santé, permettra de créer l'ambiance de Niort Atlantique, territoire faisant le lien du Marais vers l'océan, avec une dynamique économique reconnue nationalement. Elle va ainsi favoriser les accès au Pôle d'échange multimodal (PEM) et contribuer à la valorisation de la Gare, porte d'entrée majeure du Département.

L'aménagement de cette entrée de ville, empruntée chaque année par près de 1,2 millions d'usagers renforcera l'attractivité et l'image de l'agglomération en valorisant, dès la sortie de la gare, les atouts du Niortais. Il s'agit notamment de séduire dès leur arrivée les usagers, dont les cadres et chefs d'entreprises, par la mise en exergue de notre cadre de vie de qualité.

Le projet « *Gare Niort Atlantique* » joue également un rôle prépondérant dans le développement du secteur du numérique engagé Place de la Brèche, mais aussi du pôle santé à proximité immédiate.

Les cinq axes du programme Action Cœur de Ville, pour lequel l'agglomération s'est engagée en juillet 2018, sont ainsi développés par le projet. Il est identifié comme une fiche action majeure du projet stratégique du fait de son impact sur tous les axes :

- Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration ;
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 : Fournir l'accès aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

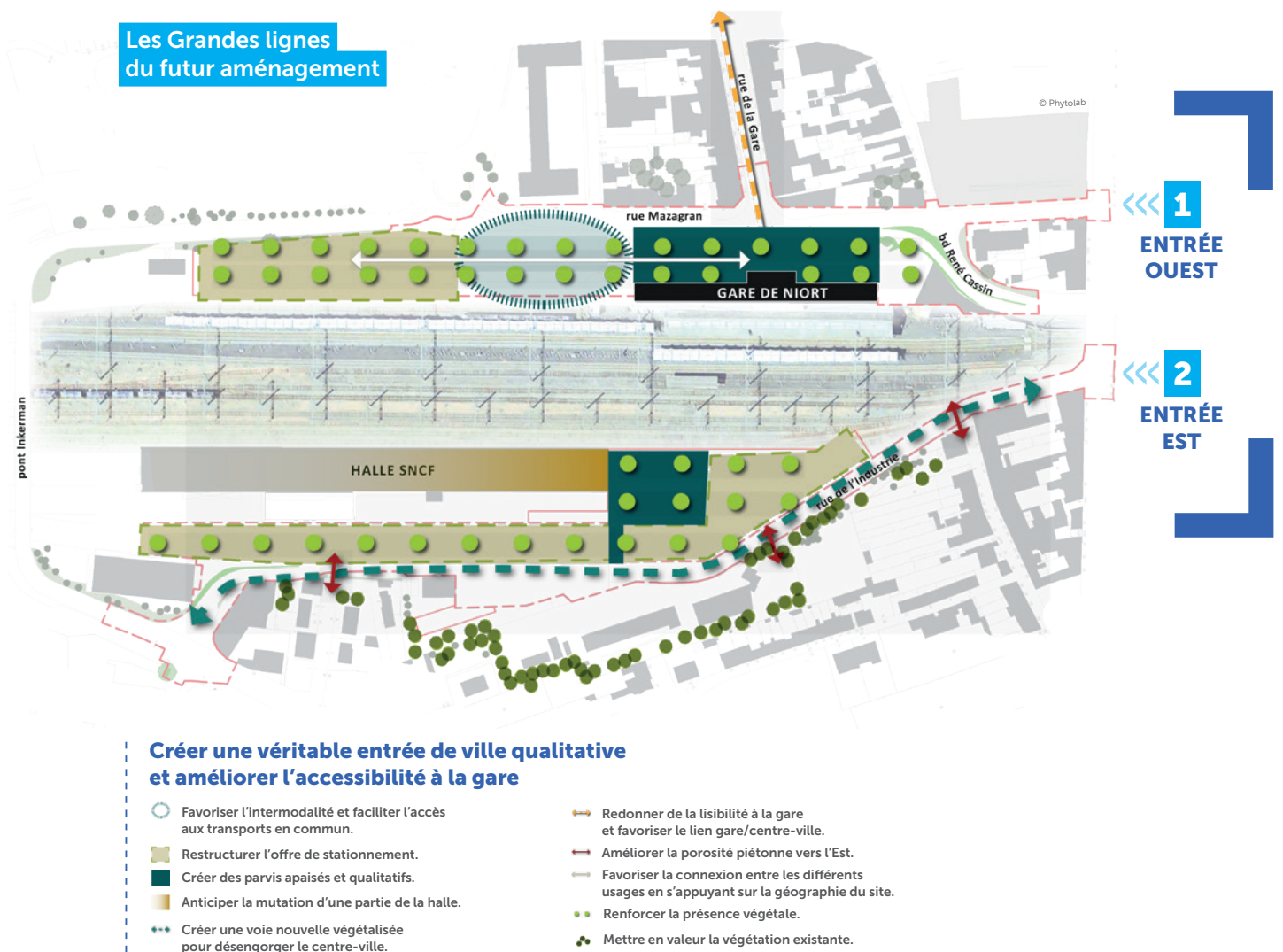
Parmi les enjeux majeurs du projet, on retiendra des éléments du programme de la maîtrise d'œuvre :

- La nécessité d'améliorer la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers de la gare en intégrant un partage de l'espace public entre toutes les formes de déplacement ;
- La nécessaire revégétalisation des lieux pour que le quartier s'insère durablement dans la ville ;
- La nécessité de redonner une structure urbanistique au secteur et créer un lien fort avec les autres quartiers alentour ;
- La création d'une voie nouvelle végétalisée à l'Est (rue de l'industrie).

La maîtrise d'œuvre a été désignée en juin 2021 avec comme mandataire l'agence de Paysage et d'urbanisme **PHYTOLAB (Nantes)**. L'agence **Forma 6** (Architecture et Urbanisme – Nantes), La société d'Ingénierie **ARTELIA** (Ingénierie, mobilités et déplacements, études règlementaires - Nantes) et l'agence **Studio VICARINI** (conception lumière et stratégie nocturne – Paris) complètent la composition de cette équipe pluridisciplinaire.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette concertation se définissent comme suit :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement de études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.



PARTIE 1 : DEROULEMENT ET MODALITES DE CONCERTATION

PREAMBULE

La concertation s'est déroulée du **8 novembre 2021 au 21 janvier 2022 inclus**. Afin d'informer et de consulter l'ensemble des publics concernés, plusieurs types de rencontres et différents outils d'information ont été mis en place.

Plusieurs rencontres ont été organisées pour permettre au plus grand nombre de participer à la concertation et de donner son avis :

- **deux réunions publiques se sont tenues**, l'une le **8 novembre 2021** à l'hôtel de ville de Niort, l'autre le **11 janvier 2022** au centre de rencontre et de communication (dôme) de Noron à Niort ;
- **Des ateliers de concertation**, sur inscription se sont déroulés le **mercredi 15 décembre 2021** à l'hôtel de ville de Niort ;
 - Atelier 1 : 17h30 – 19h00
 - Atelier 2 : 19h00 – 20h30
 - Atelier 3 : 20h30 – 22h00

Le public a pu s'exprimer et donner son avis grâce aux différents outils mis à disposition :

- un formulaire de dépôt d'avis sur le site internet de Niort Agglo <http://www.niortagglo.fr> ;
- des registres papier ont été mis à disposition à l'accueil des 40 mairies ainsi qu'au siège de Niort Agglo ;
- Une adresse mail : secretariat-epn@agglo-niort.fr ;
- Par voie postale au siège de Niort Agglo.

L'information sur la concertation et sur le projet a été garantie à travers différents supports :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ;
- Une conférence de presse relayée dans les journaux locaux ;
- un document d'information (8 pages) présentant le projet et ses objectifs a été mis à disposition à l'accueil des mairies et au siège de Niort Agglo (aux jours et heures d'ouverture habituels) pendant toute la durée de la concertation ;
- Une page web spécifique a été créée sur le site de Niort Agglo, information relayée sur différents sites web communaux et sur les réseaux sociaux ;
- La parution d'un article dans les magazines « *Vivre à Niort* » et « *Niort Agglo magazine* » ;
- Une exposition publique.

1 - ANNONCER LA CONCERTATION ET INFORMER SUR LE PROJET

Les modalités de la concertation et la présentation du projet ont été portées à la connaissance du public par différents moyens :

1.1 - LA PRESSE

Un avis d'ouverture de concertation a été inséré dans la presse locale (rubrique annonces légales) du **vendredi 29 octobre 2021** précisant l'objet, la durée et les modalités de la concertation, notamment les outils mis à disposition pour que le public puisse déposer ses observations et soumettre des propositions.

Une conférence de presse s'est tenue le **5 novembre à 14h** et les informations ont été relayées dans la presse locale du 6 novembre.

Un compte rendu de la réunion publique du 8 novembre a été relayé dans la presse locale (NR du 10 novembre 2021) informant de la tenue des ateliers de concertation du 15 décembre. Un rappel sur ces ateliers a été relayé régulièrement sur le réseau twitter Niort Agglo.

1.2 - LE DOCUMENT D'INFORMATION

Un document d'information de (8 pages) a été diffusé le 8 novembre – en cahier détachable du magazine « vivre à Niort » – dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des foyers niortais.

Ce même document a été mis à disposition – pendant toute la durée de la concertation – dans les 40 communes ainsi qu'au siège de Niort agglo. Il était accompagné d'un registre d'observations.

Ce document, support de référence d'information du projet, rappelait le contexte, les enjeux et objectifs du projet. Il a également été distribué lors de la réunion publique du 8 novembre 2021.

Ce document a également été diffusé dans Niort Agglo magazine, distribué dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des foyers de l'agglomération à compter du 7 janvier 2022.

1.3 – LES PANNEAUX D'EXPOSITION

Des panneaux d'exposition ont été mis en place à compter du 8 novembre :

- Au siège de la Mairie de Niort ;
- Au siège de Niort Agglo ;
- En gare de Niort ;

Cette exposition présentait, de manière synthétique le projet (caractéristiques, objectifs) et les modalités de participation du public à la concertation.

LES ENJEUX POUR LE QUARTIER ET L'AGGLOMÉRATION

LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DE NIORT

- faire du projet Gare Niort-Atlantique une véritable porte d'entrée de Niort et de son agglomération.
- favoriser l'accès à la gare.
- partager de manière équilibrée l'espace entre les voitures, vélos, bus, train, taxis et piétons.
- végétaliser les lieux.
- restructurer l'espace pour développer de nouvelles activités commerciales et de nouveaux logements.

+1,5 million
de voyageurs et d'usagers de la gare en 2020

14 000
véhicules par jour

17
lignes de bus urbains et interurbains, régionaux, SNCF

1 station de taxis

1 station de vélos libre-service à 100m de la gare

niortagglo
Agglomération du Niortais

NIORT

LES GRANDES LIGNES DU FUTUR AMÉNAGEMENT

1 **Devant la gare, côté Ouest** : création d'une place apaisée et végétalisée devant le bâtiment voyageurs rue de la Gare + d'un pôle multimodal pour les cars régionaux et de la SNCF, les bus urbains et interurbains Tanlib + d'un accès dépose-minute pour les voyageurs + stationnement courte et moyenne durée. + aménagement de la rue Mazagran, du carrefour boulevard Cassin/ rue Mazagran, du carrefour rue de la Gare/rue Mazagran, ainsi que du début de la rue de la Gare jusqu'à la rue du 14-Juillet.

2 **À l'arrière, côté Est** : création d'un parvis qui donnera accès à une 2^e entrée de la gare + aménagement de la rue de l'Industrie en voie urbaine arborée qui reliera l'avenue de Limoges à la route d'Aiffres. Elle permettra de rééquilibrer les flux de circulation sur le secteur et d'encourager l'accès à la gare par l'Est. Elle desservira un parking longue durée + un accès dépose-minute.

niortagglo
Agglomération du Niortais

NIORT

La gare bénéficiera de deux entrées végétalisées et accessibles

ENSEMBLE, IMAGINONS LE FUTUR PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE

Du 8 novembre 2021 au 21 janvier 2022, Niort Agglo et la Ville de Niort lancent une concertation pour recueillir vos avis sur le projet d'aménagement de la gare.

SCANNEZ-MOI POUR DONNER VOTRE AVIS

QR code

• dans les 40 mairies de l'agglomération, au siège de Niort Agglo et à l'hôtel de ville de Niort. Un registre est mis à disposition.

• sur le site internet de Niort Agglo niortagglo.fr

• par courriel à : secretariat-epn@agglo-niort.fr ou par courriel adressé à Niort Agglo.

+ d'infos sur le projet
Projet Gare Niort-Atlantique sur niortagglo.fr

11 jan. 2022 : Présentation de l'avis de concertation de l'agglomération.

15 déc. 2021 : Ateliers thématiques

Nov. 2020 : Les grandes lignes du programme d'aménagement des abords de la gare sont posées.

Début 2023 : Premier coup de pioche "à la main de l'œuvre"

8 nov. 2021 : Lancement de la concertation sur le territoire des 40 communes de Niortagglo.

Mai 2021 : Désignation du chargé d'élaborer le programme pour la maîtrise d'œuvre.

Logos : FRANCE, GOUVERNEMENT, EUROPE, Nouvelle-Aquitaine, niortagglo, NIORT, SNCF, NIORT

1.4 – LA CREATION D'UNE WEB PAGE SPECIFIQUE

Une web page spécifique d'information <https://www.niortagglo.fr/grands-projets/projet-gare-niort-atlantique/index.html> a été mise en ligne dès le **5 novembre 2021**. Elle propose une information complète sur le projet et la démarche de concertation, ainsi qu'une cartographie interactive du projet.

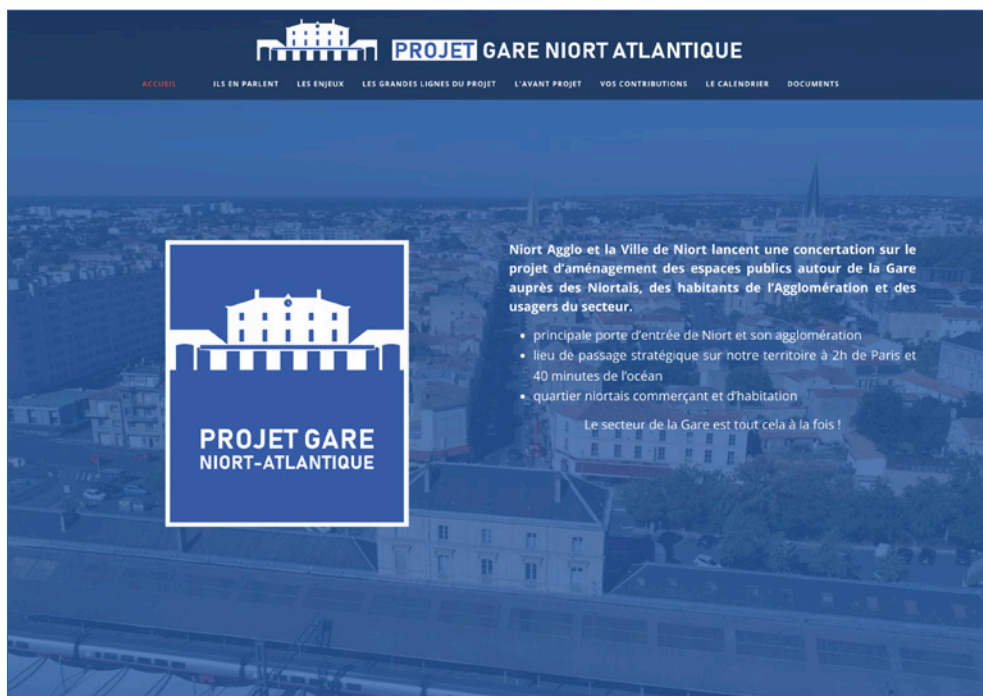
Différents documents sont proposés en téléchargement sur le site internet :

- Délibérations ;
- Compte-rendu de réunion publique et diaporama de présentation des réunions ;
- Synthèse des ateliers de concertation et diaporama de présentation ;
- Schéma d'aménagement du projet.

Les informations disponibles étaient régulièrement mises à jour.

Le site a également donné la possibilité aux internautes de laisser un avis sur le projet, tout au long de la procédure de concertation. Les contributions et les réponses associées ont été mises en ligne régulièrement à compter du 10 décembre.

La page d'information reste ouverte après la clôture de la concertation, donnant la possibilité à chacun de continuer à s'informer sur le projet, de consulter les documents utiles notamment sur le phasage envisagé pour les travaux.



2 - PARTICIPER A LA CONCERTATION

Deux réunions publiques et des ateliers de concertation ont été organisés. Au cours de ces rencontres, le document d'information a été distribué et des contributions orales ont été recueillies.

Les réunions publiques étaient ouvertes à tous (riverains, voyageurs, habitants du territoire, associations, entreprises...) pour leur permettre d'échanger sur le projet avec la maîtrise d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La première réunion publique d'information générale sur les enjeux et les objectifs du projet s'est tenue le **lundi 8 novembre 2021 de 20h00 à 22h00** à l'Hôtel de Ville de Niort.

Environ 160 participants étaient réunis. Le compte rendu ainsi que la présentation diffusée lors de la réunion ont été mis en ligne sur le site Niort Agglo le 29 novembre 2021.

Des ateliers de concertation se sont déroulés, sur inscription préalable via le site et par mail à l'adresse suivante : viemparticipative@mairie-niort.fr, le **mercredi 15 décembre 2021** à l'hôtel de ville de Niort. Au vu du contexte sanitaire, le pass sanitaire a été exigé.

- Atelier 1 : 17h30 – 19h00 – 41 participants étaient inscrits – 26 étaient présents
- Atelier 2 : 19h00 – 20h30 – 16 participants étaient inscrits – 10 étaient présents
- Atelier 3 : 20h30 – 22h00 – 18 participants étaient inscrits – 9 étaient présents

La seconde réunion de présentation de l'Avant-Projet s'est tenue le **mardi 11 janvier 2022 de 20h00 à 22h00** au centre de rencontre et de communication (dôme) de Noron à Niort. Au vu du contexte sanitaire, une inscription préalable via le site de Niort agglo et par mail à l'adresse suivante : viemparticipative@mairie-niort.fr, a été mise en place et le pass sanitaire exigé.

Environ 75 personnes étaient présentes.

Les deux réunions publiques et les ateliers de concertation ont fait l'objet d'un compte rendu mis en ligne sur le site internet de Niort Agglo. Ces temps forts de la concertation ont également fait l'objet d'articles dans la presse locale.



3 - CONTRIBUER A LA CONCERTATION

Les contributions des participants ont pu prendre différentes formes : soit de manière orale par la prise de parole lors des rencontres publiques, soit par écrit, par mail direct, courrier, ou via le dépôt d'avis sur le formulaire en ligne du site Internet, ou encore via les registres d'observations mis à disposition dans les 40 communes et au siège de Niort Agglo.

Au global, plus de 170 personnes se sont exprimées.

3 avis institutionnels ont été déposés :

Contribution de la CCI des Deux-Sèvres, en date du 15 décembre 2021 ;

Contribution du « groupe accessibilité du Niortais » en date du 9 janvier 2022 ;

Contribution de l'association VILLO vélo en date du 17 janvier 2022 ;

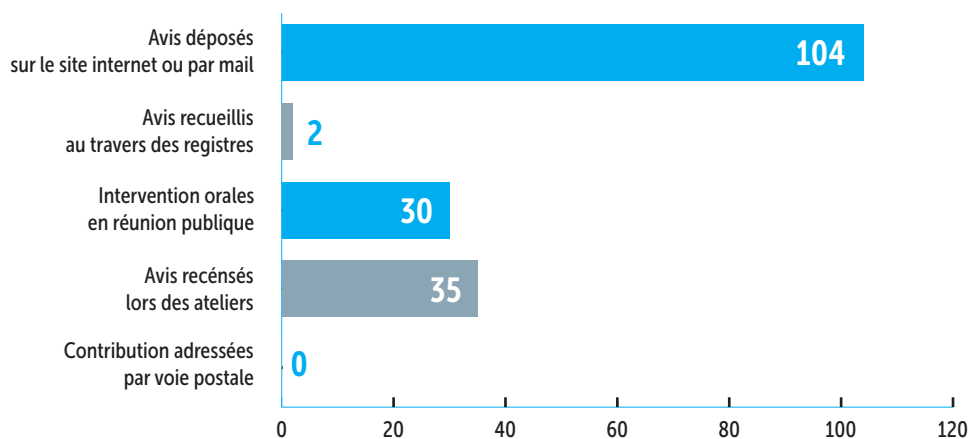
Ces contributions ont été mises en ligne dans la rubrique « avis institutionnels ».

> **Un espace sur le site Internet** a permis à ceux qui le souhaitent de déposer un avis auquel pouvait être associée une pièce jointe. Les contributions et les réponses associées ont été publiées sur le site web de Niort agglo. **104 avis ont été déposés sur le site** ou directement recueillis par mail via l'adresse ciblée secretariat-epn@agglo-niort.fr ;

> **2 avis** ont été recueillis au travers des registres d'observations mis à disposition dans les 40 communes et au siège de Niort Agglo.

> **Aucun avis** n'a été adressé par voie postale.

Répartition des avis recueillis pendant la concertation



PARTIE 2 : LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS

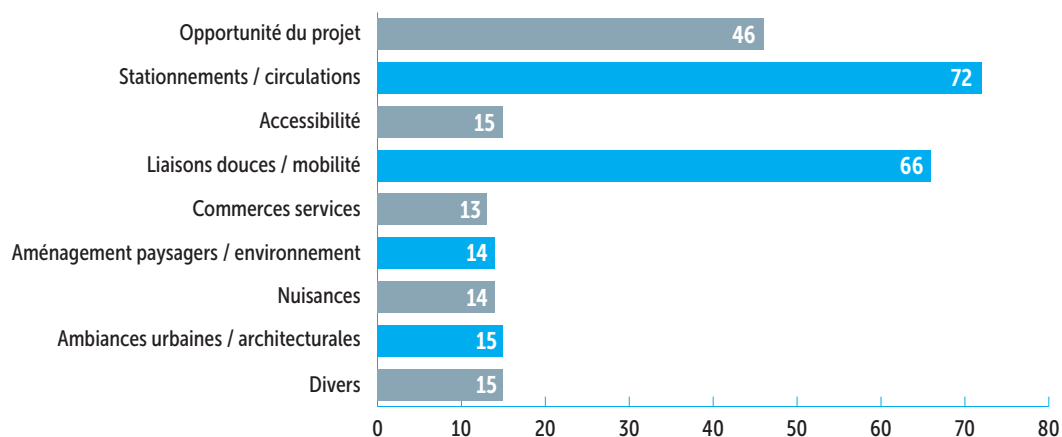
La synthèse des avis se fonde sur l'ensemble des avis recueillis durant la concertation. Ils sont regroupés par thématique. Non exhaustifs, ils proviennent des avis publiés sur le site Internet et des contributions écrites ainsi que des observations orales formulées en réunion publique ou lors des ateliers de concertation.

Lorsque les positions sont exprimées par des représentants institutionnels ou associatifs, le titre auquel ils s'expriment est précisé. Lorsque ce sont des paroles de citoyens, leur anonymat est respecté.

Les réponses de la maîtrise d'ouvrage et/ou des partenaires associés apparaissant dans les encadrés sont issues des réponses formulées lors des rencontres publiques ou des échanges qui s'en sont suivis dans le cadre des réunions de travail.

Plusieurs contributions ont pu apporter un avis sur plusieurs thématiques : dans ce cas, un avis a été comptabilisé pour chacune des thématiques abordées. C'est au total **270 avis** qui ont ainsi été recensés.

Répartition des avis exprimés, par thématique



Les participants se sont exprimés sur plusieurs sujets connexes, en dehors du cadre de la concertation portant notamment sur :

- L'aménagement de la rue de la Gare ;
- Le cheminement des pompiers et des ambulances et la pollution sonore associée ;
- La mise en accessibilité de la gare dont les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage SNCF ;
- Les conditions tarifaires d'accès aux parkings gérés par EFFIA ;
- La demande d'augmentation de la fréquence des TER ou la création d'une ligne directe et rapide entre Niort et Bordeaux ou vers Nantes ou La Roche s/Yon, un meilleur cadencement des TER ;
- La reconfiguration du réseau bus et les correspondances avec le TER ;
- L'amélioration du service « taxis » ;
- Le devenir de la Halle
- Le réaménagement du parking de la gare de Mauzé-Sur-Le-Mignon.

1 - L'OPPORTUNITE DU PROJET

Une grande partie des avis collectés traduit un réel enthousiasme en faveur du projet :

- « Je partage pleinement cette idée de renouveler l'espace de la gare. » ;
- « Excellente idée. » ;
- « Un très beau projet et un vrai plus pour la ville de Niort. » ;
- « Il était temps. » ;
- « Projet fort intéressant. » ;
- « Je suis ravi de voir que le côté Est de la gare sera exploité. Vivement 2024-2025. » ;
- « Le projet gare va mettre en valeur ce quartier. » ;
- « Ce projet est une belle initiative qui mérite toute son attention. » ;

La CCI, dans son avis du 15 décembre 2021 se dit globalement favorable au projet d'aménagement de cette porte d'entrée ferroviaire qui renforcera indéniablement l'attractivité de la Ville de Niort et de l'ensemble du territoire.

La dénomination du projet Gare Niort Atlantique a pu interroger certains :

- « Pourquoi cette dénomination ? Ne devrait-on pas plutôt la nommer gare Niort Marais Poitevin ? » ;
- « Pourquoi Niort Atlantique, la côte atlantique est loin quand même ? On voit bien quelques mouettes mais elles sont rares. La gare de Niort c'est la gare de Niort. » ;

Réponse : un nouveau nom s'imposait pour ce secteur promis à un développement. Avec le choix de l'appellation Niort Atlantique, Niort, porte du Marais poitevin, affirme sa connexion à l'océan et sa position de pôle économique entre Nantes et Bordeaux, deux métropoles de l'ouest Atlantique. Ce lien s'est renforcé depuis la création en 2016 du Pôle métropolitain Centre Atlantique qui regroupe 9 communautés de communes et d'agglomération alentour dont La Rochelle. La gare, futur projet gare Niort Atlantique, est un équipement de services qui dessert potentiellement un vaste territoire de 512 000 habitants. Il accueille chaque année plus de 1,5 million de voyageurs et d'usagers.

Quelques inquiétudes sont néanmoins exprimées :

« Le projet Gare Niort Atlantique va détériorer mon cadre de vie en déversant énormément de véhicules à proximité de mon lieu d'habitation. Donc je suis très hostile à ce projet. » ;

« Projet nécessaire mais très inquiétant pour le flux de véhicules que l'aménagement de la gare va engendrer vers la route d'Aiffres et l'Avenue de Limoges déjà très passagères. » ;

Réponse : en parallèle de la prestation de Maitrise d'œuvre, une étude sur les circulations a été menée pour caractériser les incidences des différents partis d'aménagement du Projet Gare, à savoir la création de la voie Est (rue de l'industrie) entre l'Avenue de Limoges et la route d'Aiffres et la reconfiguration du carrefour central situé à l'Ouest devant l'entrée de la Gare. Il est recherché prioritairement un apaisement devant la Gare par une diminution du trafic en incitant une partie des usagers à emprunter la future entrée Est pour accéder à la Gare.

Les projections montrent que la voie Est qui sera créée captera une charge de trafic qui restera très modérée, de l'ordre de 200 véhicules / sens à l'heure de pointe du soir, quand le trafic devant la gare avoisinera les 900 véhicules / heure dans chaque sens.

Un autre avis, déposé sur registre, interroge sur la priorité des investissements à réaliser sur le territoire.

« Est-ce que cet investissement (lourd) est prioritaire vis-à-vis des équipements manquants un peu partout dans nos campagnes ? » ;

2 - COMMERCE / SERVICES

Les suggestions des contributeurs concernent notamment l'amélioration de la place de la culture et le devenir de la Halle.

« Créer une galerie fixe d'exposition en plein air avec un programme artistique varié et de qualité pour renforcer la place et l'accessibilité de la culture. » ;

« La Halle SNCF pourrait devenir une zone d'activité culturelle avec des expositions temporaires. » ;

« Aménager les Halles avec des bureaux au niveau supérieur et en rez-de-chaussée, des salles de restauration, une salle de lecture/bibliothèque/exposition et une salle de sport. » ;

« Réhabiliter la Halle avec une offre commerciale de proximité pour redynamiser le quartier. » ;

Réponse concernant le devenir de la Halle : la question de la valorisation de l'ancienne Halle est à construire avec la SNCF, propriétaire du site. A ce titre, une étude conjointe devrait être prochainement lancée en vue d'une intervention pour 2024/2025. Il y a un vrai potentiel à exploiter ce bâtiment qui ne restera pas en l'état.

La réflexion est en cours mais le projet doit être séquencé.

Lors des ateliers de concertation, il a également été suggéré de prévoir des animations temporaires place de la gare, chalets, stands...

Un contributeur souhaitait savoir si un emplacement sur le parvis de la gare pour des commerçants non sédentaires (emplacement électrique, physique et point d'eau) et/ou des emplacements définitifs (style chalet/cabane en bois) comme sur la place brèche pour des commerçants ou artisans niortais ?

Réponse : les emprises disponibles sur la place de la gare ne seront pas suffisantes pour permettre d'y intégrer des emplacements définitifs pour des commerçants ou artisans.

La proximité immédiate de la place de la gare avec le centre-ville ne rend pas indispensable de réserver des espaces pour les commerces non sédentaires.

La CCI, dans son avis du 15 décembre 2021 souligne l'importance de prévoir l'aménagement de la rue de la gare, secteur sur lequel les enjeux du commerce sont forts.

Réponse : la rue de la Gare fait partie de la réflexion mais elle n'est pas intégrée au périmètre de l'opération. Les enjeux sont effectivement importants (commerces, stationnements, circulation, mobilités...).

La rue de la Gare joue un rôle important dans la qualité d'ensemble du projet tant sur le plan esthétique que fonctionnel. Et à ce titre, en parallèle du projet Gare, la Ville de Niort, en lien avec Niort Agglo porte une réflexion sur la liaison Gare / Port Boinot.

A noter que certains contributeurs regrettent l'absence de taxis en gare le soir notamment ou encore l'absence de distributeur automatique d'argent.

3 - STATIONNEMENTS / CIRCULATION

3-1 - STATIONNEMENTS

Les réflexions en matière de stationnement se concentrent sur une demande de stationnements non règlementés ou la mise en place d'une politique tarifaire plus accessible notamment pour les abonnés TER.

« Pour ceux qui doivent partir et laisser leur voiture à la gare, il est important pour ceux qui ont de faibles moyens, d'offrir des places gratuites. Pour un petit entrepreneur, c'est primordial. » ;

« Il faudrait associer la carte SNCF avec des réductions importantes. » ;

« Bénéficier d'un tarif particulier pour le stationnement résidentiel sur les parkings longue durée. » ;

« Revoir les tarifs, trop chers à mon goût. » ;

« Prévoir des places gratuites de stationnement. » ;

Réponse : la mise en place de la politique tarifaire des stationnements est du ressort du concessionnaire de la SNCF, en l'occurrence la société EFFIA.

Les places de dépose minutes, réparties à l'Est et à l'Ouest seront gratuites.

EFFIA propose par ailleurs la gratuité du premier ¼ d'heure sur ses parkings.

Certains résidents s'interrogent par ailleurs sur la suppression des stationnements publics (parking devant la gare et stationnements non règlementés rue de l'Industrie).

« Que prévoyez-vous pour le stationnement des résidents alentours ? » ;

« Les places de stationnement gratuites seront-elles maintenues ou transférées ? » ;

Réponse : le projet d'aménagement des abords de la gare va nécessairement engendrer une reconfiguration des espaces publics afin de répondre aux principaux enjeux identifiés :

- Favoriser l'accès à la gare pour tous les modes de déplacement,
- Partager de manière équilibrée l'espace entre les voitures, vélos, bus, trains, taxis, piétons,
- Végétaliser les lieux, afin de lutter contre les îlots de chaleurs...

La trentaine de places de stationnements payants devant la gare et les quelques places de stationnement non règlementées disponibles rue de l'industrie ne seront pas remplacées sur le domaine public mais leur compensation sera intégrée aux stationnements gérés par EFFIA.

Le pass résident permet de stationner les véhicules des résidents sur tout le secteur sur lequel se situe le domicile.

Des abonnements sont par ailleurs disponibles auprès du gestionnaire EFFIA.

D'autres s'interrogent sur les capacités de stationnement qui seront offertes.

« J'espère que les parkings seront suffisamment grands de chaque côté. » ;

« Ne pas négliger les places de parking, le site est souvent juste en terme de places. » ;

« Côté Est, agrandir le parking longue durée en utilisant le système à étage en tubulure. » ;

La CCI, dans son avis du 15 décembre 2021 souligne l'importance de bien calibrer la capacité d'accueil du parking dans un contexte d'augmentation de l'usage du train pour les déplacements.

Lors des ateliers de concertation, il a notamment été remonté la saturation des parkings longue durée avant la crise sanitaire. Quid de la reprise d'activité post covid ? Il s'agit d'éviter les déports de stationnement sur le parking de l'hôpital notamment ou les rues à proximité où le stationnement n'est pas réglementé et qui génèrent des nuisances pour les riverains. Pourquoi ne pas imaginer un stationnement en silo ?

Réponse apportée par Monsieur SIX, 1^{er} adjoint au maire de Niort et Vice-Président en charge des déchets et de l'espace public à Niort Agglo, lors des ateliers : cette solution de stationnement en silo a fait partie des hypothèses de travail mais au-delà du coût financier, l'intégration paysagère et patrimoniale n'est pas aisée d'autant que le concessionnaire cherche avant tout la rentabilité financière dans ses investissements.

Concernant les perspectives du retour à une fréquentation identique à la période antérieure au COVID, celles-ci sont de l'ordre de 5 ans.

Les capacités de stationnements qui seront proposées resteront proches de celles existantes.

Les contributeurs souhaitent également l'aménagement d'arrêts minutes en nombre suffisant, avec une bonne répartition sur les secteurs Est et Ouest.

La question liée à l'aménagement d'un parking de co-voiturage est également soulevée.

3-1 - CIRCULATION

Les réflexions en matière de circulation se concentrent sur les incidences liées à la création de la rue de l'Industrie. La cohabitation entre les vélos et les voitures interroge.

« Quels aménagements permettront de garantir une circulation à faible vitesse rue de l'Industrie ? » ;

« Est-ce qu'une étude d'impact a été réalisée pour le trafic concernant les routes d'Aiffres, rue de Brioux et rue de l'Industrie ? » ;

« La rue de l'Industrie ouverte de part et d'autre devrait permettre de faciliter la circulation tout autour de la gare. » ;

« Porter une attention particulière au flot de circulation de ce quartier, aux heures de pointe, qui devient de plus en plus crucial pour les riverains. » ;

« Quel plan de circulation après que la rue de l'Industrie sera prolongée pour relier la route d'Aiffres ? » ;

« Qu'est-il prévu au niveau du carrefour près du pont Inkermann ? » ;

Réponse : la mise en place de la politique tarifaire des stationnements est du ressort du concessionnaire de la SNCF, en l'occurrence la société EFFIA.

Les places de dépose minutes, réparties à l'Est et à l'Ouest seront gratuites.

EFFIA propose par ailleurs la gratuité du premier ¼ d'heure sur ses parkings.

La CCI, dans son avis du 15 décembre 2021 se dit favorable à la création d'une voie de circulation nouvelle débouchant sur la route d'Aiffres et qu'il conviendra de veiller à la bonne intégration des flux de véhicules entrants sur la route d'Aiffres en toute sécurité.

Réponse : en parallèle du projet d'aménagement des espaces publics de la gare, une étude de modélisation des circulations a été menée pour caractériser les incidences des différents partis d'aménagement du Projet, à savoir la création de la voie Est entre l'Avenue de Limoges et la route d'Aiffres et la reconfiguration du carrefour central situé à l'Ouest devant l'entrée de la Gare, ainsi que la création du giratoire boulevard René Cassin.

L'enjeu de la création de la rue de l'industrie est bien d'assurer une meilleure répartition des flux et ainsi de diminuer le trafic rue de la Gare en incitant une partie des usagers à emprunter la future entrée Est pour accéder à la Gare. Pour autant, les modélisations montrent que la voie Est qui sera créée captera une charge de trafic qui restera très modérée, de l'ordre de 200 véhicules / sens à l'heure de pointe du soir quand le trafic devant la gare avoisinera les 900 véhicules / heure dans chaque sens.

L'aménagement qui est projeté intègre les impératifs de partage de voirie et de diminution des vitesses associées afin de limiter les pollutions sonore et atmosphérique.

Les solutions d'aménagement des extrémités de la rue de l'Industrie ne sont pas déterminées à ce stade. Elles seront appréhendées au regard des niveaux de trafic attendus et des emprises foncières disponibles en veillant à garantir une solution qui permette de sécuriser l'ensemble des mouvements (tourne à droite, tourne à gauche) sans pour autant engendrer de difficultés de circulation.

Des propositions d'itinéraires de circulation avec mise en place de sens unique ont été formulées.

Ces propositions sont assurément très ambitieuses et certaines d'entre elles pourraient effectivement être étudiées en phase ultérieure sur la base d'études complémentaires les confortant. Le projet actuel permet d'ores et déjà de répondre à des enjeux forts en matière de mobilité, d'urbanisme, ou d'intégration paysagère. Il s'agit là d'une première étape dans la construction de la ville de demain.

Une amélioration de la signalétique permettant de guider le voyageur dès la sortie du train est également attendue.

4 - ACCESSIBILITÉ

Les attentes sont fortes en la matière.

- « Il faudrait améliorer l'accessibilité de la gare (ascenseurs) avant de mettre des espaces verts. » ;
- « Espérons que le passage sous les voies d'un quai à l'autre sera d'un accès plus facile pour les personnes handicapées et avec un aménagement pour le transport des bagages. » ;
- « Penser à installer une rampe pour les valises à côté de l'escalier. » ;
- « Le manque d'ascenseurs est cruel pour les gens de notre âge. » ;
- « Qu'en est-il des aveugles et malvoyants. Y aura-t-il des rails de guidage ? » ;

La CCI, dans son avis du 15 décembre 2021 souligne la nécessité d'améliorer l'accessibilité des différents quais que ce soit pour les personnes à mobilité réduite ou les voyageurs dotés de charges lourdes (bagages, vélos, etc...).

Réponse : la SNCF a des obligations en la matière et un projet de mise en accessibilité sera déployé à court terme (2024/2025). Deux solutions sont à l'étude, la première serait d'aménager une passerelle avec des ascenseurs au-dessus des voies ; la seconde serait de proposer des ascenseurs vers le passage souterrain.

Concernant l'accessibilité des espaces publics aménagés, des rencontres seront prochainement organisées avec la commission communale d'accessibilité afin d'aborder toutes les questions liées aux différents handicaps et apporter des réponses concrètes.

Il a également été demandé lors des ateliers de concertation de différencier les places « personnes à mobilité réduite » (PMR) des déposes-minutes.

Cette proposition ressort également de l'avis du 9 janvier émis par le « groupe accessibilité du Niortais », lequel demande la suppression de tous les dévers, de bannir les zones pavées de manière à faciliter le déplacement des PMR et fauteuils roulants.

L'entrée Est n'étant pas accessible pour les personnes en situation de handicap du fait des escaliers, il est demandé le report des places PMR côté Ouest.

5 - LIAISONS DOUCES / MOBILITE

5-1 - LA PLACE DU PIETON ET DU VELO

Largement traité par les contributeurs, le sujet de la place des mobilités douces a donné lieu à de nombreux avis. La plupart demandent une meilleure prise en compte de ces usages.

- « J'aimerais que les moyens de transports doux soient bien pris en compte, avec un rayonnement de pistes cyclables depuis la gare. » ;
- « N'Y a-t-il pas une trop grande importance accordée au stationnement et à la circulation des automobilistes comparativement à l'accès aux piétons et aux cyclistes ? » ;
- « Ne pourrait-on pas envisager de dédoubler le pont d'Inkermann par une passerelle réservée aux modes doux (piéton/vélo) ? » ;
- « J'apprécie le projet mais il serait essentiel de pouvoir s'y rendre par des voies ou pistes cyclables depuis différentes villes. » ;
- « Prévoir un plan incliné plutôt qu'un escalier rue de la Perche pour les vélos et les PMR. » ;
- « Aménager une liaison piétonne boulevard Cassin. » ;
- « Le projet accorde trop peu d'importance au vélo. » ;

Réponse : les mobilités sont au cœur du projet et les aménagements seront réalisés en tenant compte des capacités sur la voirie qui doit accueillir une multitude d'usages.

Il faut avoir à l'esprit que le secteur de la Gare est un nœud de desserte de quartier et de transit. Pour autant le flux automobile est parfaitement compatible avec un apaisement des circulations et ce malgré les contraintes d'emprises. Le traitement de l'espace public est ainsi un enjeu majeur pour offrir une mixité d'usages.

Le projet d'aménagement des espaces publics de la gare n'a pas pour objet d'augmenter la circulation sur la rue mazagran mais au contraire de rechercher un apaisement devant la Gare par une diminution du trafic en incitant une partie des usagers à emprunter la future entrée Est pour accéder à la Gare.

La question du franchissement du faisceau ferroviaire est un réel enjeu et des réflexions sont menées en parallèle pour qualifier les solutions d'accompagnement qui permettront d'améliorer les liaisons Est / Ouest mais pas seulement pour le trafic automobile. Et c'est dans ce cadre que le Pont d'Inkerman pourrait à terme être dévolu aux modes doux. Le projet d'ensemble doit se construire par étapes.

5-2 - LE STATIONNEMENT VELO

Plusieurs avis demandent l'augmentation des capacités du parking sécurisé et que celui-ci ne soit pas exclusivement réservé aux abonnés TER.

« Je trouve très dommage l'absence de parking sécurisé pour les vélos, le seul existant étant réservé aux usagers du TER. » ;

« Faciliter et sécuriser le parking des mobilités douces. » ;

« Prévoir l'implantation d'un garage en vélo en container. » ;

« Manque au projet un parking à vélo sécurisé permettant de laisser les cycles pour la nuit. » ;

« Prévoir un abri sécurisé côté Est. » ;

Réponse : il existe déjà un vélo-parc sécurisé directement accessible depuis la voie A et qui dispose d'une quarantaine de places, comprenant une station de gonflage et 2 bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique. A ce jour, ce service est réservé à la clientèle SNCF dans le cadre de leurs déplacements journaliers et occasionnels en intermodalité du train (abonnements hebdomadaire, mensuel ou annuel).

Cette capacité sera très largement augmentée et une réflexion est engagée pour offrir une accessibilité directe depuis le parvis ouest, sans nécessité d'être abonné SNCF.

Par ailleurs, des arceaux vélos, côté Est et côté Ouest, viendront compléter cette offre de stationnement.

En fonction de la demande, l'aménagement d'un second vélo-parc côté Est pourrait être envisagé. C'est ainsi 150 places sécurisées qui pourraient être aménagées dans le cadre du projet.

D'autres souhaitent également une meilleure répartition de l'offre vélo et des stationnements vélos sur la place de la gare.

« Prévoir des appuis vélos du côté nord du parvis pour les cyclistes venant de la rue Beausoleil ou de l'avenue de Limoges. » ;

5-3 - LE RÉSEAU DE BUS

Nombre de contributeurs souhaitent une amélioration de la desserte bus depuis et vers la gare.

- « Manque de cadencement de la ligne 1 notamment pour desservir la gare. » ;
- « Faire évoluer l'offre de bus pour que les bus de ville soient utilisés plus massivement par les actifs pour les trajets domicile/gare ou travail/gare. » ;
- « Soigner les correspondances entre TGV/TER – TGV/cars TANLIB. » ;
- « Prévoir une navette entre la gare et la place de la brèche, y compris sur des liaisons le week-end. » ;
- « Améliorer la desserte de la gare en transport collectif (fréquence et amplitude horaire). » ;
- « Desservir en arrêt direct la zone Est. » ;
- « Est-ce qu'une liaison par navette pourrait faire régulièrement la liaison entre les gares SNCF et bus TAN ? Trop de lignes TAN ne passent pas par la Gare SNCF, comme par exemple la ligne 5. » ;

Réponse : l'offre de service d'extension des navettes centre-ville vers la gare et l'évolution de l'offre globale de transport sera étudiée dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service public (DSP).

Par ailleurs, une éventuelle desserte de la gare par l'Est devra s'accompagner d'une mise en accessibilité des souterrains pour l'accès aux quais (la solution de mise en accessibilité des quais n'est pas à ce jour tranchée côté SNCF).

6 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS / ENVIRONNEMENT

Excepté pour un contributeur - « Stop sur l'amélioration végétale. Ça ne sert à rien. » -l'aménagement de nouveaux espaces paysagers est très bien accueilli. Quelques propositions sont recensées.

- « Prévoir une présence de l'eau plus importante que celle proposée en rappel avec le Marais. » ;
- « Pourquoi ne pas envisager des essences comestibles. » ;
- « Implanter une ou des micro-forêts. » ;
- « Mettre en valeur la végétation des parois verticales face à la sortie de la gare côté Est. » ;
- « Ne pas oublier les chauves-souris présentes sur les lieux. » ;
- « Récupérer les eaux de toiture des différents bâtiments pour préserver la ressource en eau. » ;

7 – NUISANCES

En matière de nuisance, les préoccupations des contributeurs se concentrent sur le bruit et la circulation liés à la création de la rue de l'Industrie.

- « Est-il prévu des mesures pour éviter le bruit des voitures puisque normalement cette zone est particulièrement calme ? » ;
- « Dans la mesure où il y aura plus de circulation sur la rue de l'Industrie, quels sont les aménagements prévus pour la réduction du bruit ? » ;
- « Comment atténuer les nuisances liées au bruit, à la circulation ? » ;

Réponse : au vu du projet, notamment de la création d'une voirie nouvelle, et de la présence de riverains à proximité, une étude acoustique sera réalisée. Une campagne de mesures de bruit et une modélisation 3D seront donc réalisées dans le cadre du projet. Il s'agira de caractériser l'état sonore initial du site et de déterminer l'impact acoustique du projet (effets directs et indirects du projet et estimation des niveaux sonores futurs). Les mesures de bruit à l'état initial ont été réalisées en décembre 2021.

Cette étude permettra d'émettre, si cela s'avère nécessaire, des préconisations en termes de dispositifs de réduction de bruit et de mettre en place des mesures adaptées pour une meilleure prise en compte des enjeux sonores.

Lors des ateliers du 15 décembre, il a également été pointé la nécessité d'envisager un revêtement de sol adapté aux valises à roulettes pour limiter les nuisances sonores pour les riverains.

8 – AMBIANCES URBAINES / ARCHITECTURALES

Les interrogations des contributeurs portent notamment sur le devenir de la Halle.

« *Le bâti existant va-t-il être démoli ou conservé ?* » ;

« *Quel est le devenir de la Halle, est-ce de l'espace perdu ?* » ;

« *J'espère que les Halles seront bien exploitées.* » ;

« *Ne conviendrait-il pas de se pencher sur la question du devenir de la grande Halle, laquelle fait régulièrement office de squat ?* » ;

Réponse : la question de la valorisation de l'ancienne Halle est à construire avec la SNCF, propriétaire du site. A ce titre, une étude conjointe devrait être prochainement lancée en vue d'une intervention pour 2024/2025. Il y a un vrai potentiel à exploiter ce bâtiment qui ne restera pas en l'état.

La réflexion est en cours mais le projet doit être séquencé.

Une autre contribution est relative à l'abri voyageur.

« *Vu les averses en cas d'orage ou de forte pluie, l'abri de cette allée n'abritera rien du tout.* » ;

Réponse : l'abri-car est en actuellement en cours d'étude. Nous avons pleinement conscience des problématiques que vous évoquez et de la nécessité de prévoir des dispositifs de protection liées aux intempéries.

A ce stade d'étude, des parois verticales pour assurer le confort des usagers sont bien intégrées.

Des propositions d'ambiances sont par ailleurs formulées.

« *Pourquoi ne pas envisager un skatepark avec un bowl ?* » ;

« *Choisir des matériaux comme le bois et de la pierre pas trop claire, afin que le soleil ne se réverbère pas trop et que l'harmonie soit présente afin d'accueillir les touristes de la meilleure façon possible.*

« *Installer une statue de dragon, emblème de notre ville pour mettre directement dans l'ambiance.* » ;

« *Donner une identité à cette gare symbole de porte des Marais Poitevins tournés vers l'Atlantique et donner envie aux habitants du Centre-Ville de venir vers le côté Est de la gare, en édifiant des sculptures (suite des « Dames de la Brèche, par exemple). Je proposerai que du côté Est, cinq bassins remplis d'eau soit installés pour former le mot NIORT selon une certaine calligraphie. Ils représenteraient en même temps l'image des différents canaux de la Venise Verte.* » ;

« *Puisque les abords de la gare sont très fréquentés, utiliser des revêtements au sol qui convertissent l'énergie cinétique en électricité et des éclairages nocturnes à déclenchement automatique en cas de présence - pour réduire l'empreinte écologique du quartier et les pollutions, tout en augmentant le sentiment de sécurité (à court et long terme, pour soi et les autres).* » ;

9 – DIVERS

On recense notamment dans cette rubrique une demande de concertation différenciée avec les riverains.

Réponse : la phase de concertation prévoit que tout un chacun puisse s'informer sur les enjeux du projet afin que les avis, contributions, interrogations puissent nourrir la réflexion.

Une première réunion publique a été organisée le 8 novembre. Des ateliers de concertations, ouverts à tous sur inscription préalable, ont été organisés le 15 décembre et une seconde réunion publique de présentation de l'avant-projet d'aménagement s'est déroulée le 11 janvier.

Les propositions d'aménagement sont relayées sur le site de Niort Agglo.

Des présentations seront également faites en conseils de quartiers, aux différentes phases du projet, afin d'assurer une large communication.

Un contributeur précise que le projet devrait intégrer une dimension santé et à cet effet comporter une étude « d'évaluation d'impact du projet sur la santé ».

Réponse : l'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est une démarche innovante de santé publique. Outil d'aide à la décision elle se situe en amont d'un projet, d'un programme, d'une politique... A partir de recommandations concrètes, sa finalité est d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur la santé et en minimisant les impacts potentiels négatifs.

Ces démarches sont en cours d'appropriation et d'intégration même si elles ne sont pas formalisées par une étude spécifique complémentaire. La prise en compte des enjeux de santé dans l'exercice des politiques publiques menées par l'agglomération est intégrée, ne serait-ce qu'au travers des axes et des objectifs stratégiques du plan climat dans lequel s'inscrit le projet Gare Niort Atlantique.

Lors des ateliers de concertation, il a été demandé quelle était la place de l'éclairage public dans le projet.

Réponse : la composante éclairage pour une mise en scène de la végétation, des fronts de taille... avec un éclairage chaud (bougie) sur l'ensemble des espaces publics et plus blanc sur les places / parvis, intégrant une mise en lumière du bâtiment de la gare est en cours d'étude par le concepteur lumière (Studio VICARINI).

En réunion publique, un participant a souhaité connaître l'estimation financière du projet.

Réponse : Monsieur le Maire Président annonce une enveloppe financière de 12 M€. 2,6M€ de financement Etat, 2,6 M€ de financement de la Région Nouvelle Aquitaine sont d'ores et déjà acquis. Une demande de financement complémentaire de 4 M€ de fonds européen est en cours. Un financement à hauteur de 80 % pourrait donc être obtenu, en précisant les enjeux qui pèsent en matière de délais pour la consommation des crédits.

PARTIE 3 : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Il ressort de cette concertation que le projet est accueilli très favorablement et que les attentes sont très fortes, outre les aspects de redynamisation de quartier, concernant l'amélioration des liaisons douces (piste cyclable, abris vélos sécurisés, revêtement des cheminements...) et des mobilités alternatives en général. L'insertion paysagère est également plébiscitée. Les préoccupations en matière d'accessibilité sont également fortement exprimées par les usagers. Les aspects circulation sont appréhendés de manière à ce que les nuisances, liées au trafic, à la vitesse et aux nuisances sonores, puissent être traitées, par des aménagements spécifiques ou des mises en sens unique. Les attentes en terme de stationnement sont également clairement exposées (capacités, conditions tarifaires, co-voiturage, dépose-minute...).

Il est à noter que de nombreuses contributions exprimées portent sur plusieurs sujets connexes, en dehors du cadre du projet, tant sur le périmètre d'opération que sur le champ des compétences des maîtrises d'ouvrage :

- L'aménagement de la rue de la Gare ;
- Le cheminement des pompiers et des ambulances et la pollution sonore associée ;
- La mise en accessibilité de la gare dont les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage SNCF ;
- Les conditions tarifaires d'accès aux parkings gérés par EFFIA ;
- La demande d'augmentation de la fréquence des TER ou la création d'une ligne directe et rapide entre Niort et Bordeaux ou vers Nantes ou La Roche s/Yon, un meilleur cadencement des TER ;
- Repenser le réseau bus et les correspondances avec le TER ;
- L'amélioration du service « taxis » ;
- Le devenir de la Halle
- Le réaménagement du parking de la gare de Mauzé-sur-le-Mignon.

Deux observations ont été déposées sur les registres papiers mis à disposition dans les 40 communes de l'agglomération.

Les contributions exprimées ont permis de faire évoluer le projet sur plusieurs aspects :

- L'intégration de places de stationnement PMR identifiées sur la rue Mazagran et plus globalement la consolidation de tous les éléments associés à l'accessibilité PMR des espaces publics de la Gare ;
- La consolidation des propositions sur les parcours vélos et la thématique cyclable ;
- L'intégration de parkings à vélos sécurisés accessibles depuis l'espace public pour l'ensemble des usagers sur les secteurs Est et Ouest ;
- L'optimisation de localisation des déposes-minutes pour éviter un engorgement de la circulation rue Mazagran ;
- Le choix et l'affinage de la localisation des traversées piétonnes et plus globalement des parcours piétons ;
- L'intégration de dispositifs de sécurité permettant de limiter la vitesse des véhicules sur la rue de l'industrie (plateaux surélevés) ;
- L'intégration d'une gouttière pour les vélos dans la réhabilitation des escaliers rue de la Perche ;
- L'améliorer la lisibilité de l'accès piéton par les escaliers du Boulevard Cassin vers l'Avenue de Limoges ;
- L'étude de la faisabilité de récupération des eaux de toiture des bâtiments SNCF ;

Certains participants se sont félicités des améliorations apportées au projet suite aux contributions formulées.

De manière plus générale, les contributions ont confirmé la nécessité d'avoir une vision globale du secteur Gare du point de vue urbain (lien avec les autres polarités de la ville : centre-ville, hôpital..., importance de la rue de la gare et de l'axe Boinot/gare dans la lecture de la ville et les pratiques, etc.). Un nombre important des échanges a porté sur le caractère structurant de ce projet pour la ville et l'agglomération, ainsi que sur les implications ultérieures dans le projet de territoire. Ces contributions dépassant les aspects concrets du projet ont permis des apports constructifs sur la vision urbaine à moyen et long terme.

Le Conseil d'Agglomération, après examen du bilan de la concertation, délibérera sur les suites à donner au projet.



niort agglo
Agglomération du Niortais